



Sgen-CFDT Provence-Alpes

18 rue Sainte

13001 Marseille

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye

13 621 Aix-en-Provence Cedex 1

Marseille, le jeudi 21 janvier 2021

Objet : Situation des personnels AESH de l'académie d'Aix-Marseille

Monsieur le Recteur,

Par cette lettre, le Sgen-CFDT Provence-Alpes participe à l'action syndicale nationale du 21 janvier 2021, à déclinaison académique, en faveur des droits des personnels AESH. En effet, lors de l'installation du comité de suivi national des AESH en février 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale identifiait "les marges de progrès" à accomplir en lien avec l'application du cadre de gestion des AESH de juin 2019. Ce dernier vise à obtenir "des pratiques à harmoniser sur l'ensemble du territoire" à travers différents points essentiels :

- Le décompte du temps de travail (contrat sur au moins 41 semaines, respect du mode de calcul du travail des AESH)
- La rémunération des AESH avec réexamen triennal
- La formation

Depuis la mise en application du cadre de gestion en juin 2019 et l'instauration du comité de suivi national AESH, notre organisation syndicale agit pour faire respecter des droits identiques pour les personnels AESH dans toutes les académies. De plus, nous relayons des revendications en cohérence avec les attentes des personnels.

Notre fédération organise cette initiative aux échelons national et académique, et en informe dès aujourd'hui Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Elle tiendra compte des réponses obtenues dans chaque académie dans la poursuite des discussions au niveau ministériel.

L'application concertée et uniforme du cadre de gestion des AESH doit passer par un dialogue social constructif dans les académies.

Concernant notre académie, et en nous appuyant sur les retours de notre enquête auprès des personnels AESH, le Sgen-CFDT Provence-Alpes souhaite attirer votre attention sur :

- l'harmonisation nécessaire des heures de travail et des heures connexes.
- l'inexplicable différence de temps de travail hebdomadaire entre les AESH nouvellement recrutés et les AESH en CDD-CDI et ce malgré un temps de travail annuel et un pourcentage identiques.
- les contrats en dehors des 41-45 semaines : les avenants sont promis mais tardent à être déployés ; environ 700 AESH sont encore dans l'attente de cette signature et par conséquent d'une rémunération adéquate.
- l'application inégale des décisions prises en CTA concernant le réexamen triennal de la rémunération.
- le non-respect dans beaucoup d'écoles ou établissements des conditions d'exercice de leurs fonctions.
- le retard dans le recrutement des référent.e.s AESH
- l'absence de libre choix pour bénéficier des heures de congé fractionnement, entre l'allègement quotidien du temps de travail ou 2 journées entières.
- l'absence de transparence sur l'enveloppe académique des frais de transport : montant global, évolution, mode de calcul, délais de paiement
- la dégradation des moyens dans la majorité des écoles
- l'insuffisance de formation
- le non-remplacement des AESH en ASA ou arrêt maladie, l'arbitraire et l'incohérence des affectations.
- la mauvaise communication en direction des personnels AESH, qui ne sont pas suffisamment informés de leurs droits.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT Provence-Alpes sollicite une audience auprès de vous M. Le Recteur pour porter ses revendications et échanger sur les différents points listés ci dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général du Sgen-CFDT Provence-Alpes,
Gilles Graber

